

CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DU COVID19 :

LES SAGES-FEMMES SONT PRÉSENTES POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ DES FEMMES

Durant cette période épidémique, vous n'êtes pas seule.

Les activités des sages-femmes se poursuivent et il est important qu'enceinte ou non, vous puissiez poursuivre votre suivi ou accéder aux soins dont vous avez besoin :

Suivi de grossesse :

- Poursuite des suivis de grossesse, dans les cabinets et/ou en téléconsultation selon les cas et le moment dans la grossesse ;
- Préparation à la naissance, consultation de prévention ;
- Poursuite des échographies ;
- Poursuite des surveillances des grossesses pathologiques sur prescription d'un médecin

Suivi Mère Enfant à la sortie de la maternité :

- Poursuite des suivis en sortie de maternités, en particulier pour les sorties précoces (qui sont recommandées dans la période épidémique) ;
- Poursuite des suivis des nouveau-nés, de l'allaitement en complémentarité des examens des pédiatres ou médecins généralistes

Consultation de gynécologie / Contraception :

Téléconsultation possible avant consultation en présentiel.

- Poursuite des consultations de gynécologie de prévention ;
- Consultations de contraception, notamment pour éviter la rupture de contraception ;
- Rééducation périnéale possible

Accès à l'IVG :

- Poursuite des consultations de demandes d'IVG ;
- Poursuite des IVG médicamenteuses / orientation vers un établissement si IVG chirurgicale choisie par la patiente



Document réalisé par le service communication de l'ireps Occitanie.

Pour bénéficier de ces services, contactez votre sage-femme ou obtenez les coordonnées d'une sage-femme sur : [ameli.fr](https://www.ameli.fr) / annuaire santé / professionnel de santé



Consultation sécurisée dans les cabinets :

- Désinfection des locaux ;
- Désinfection du matériel ;
- Aménagement de plages horaires dédiées aux personnes vulnérables.